

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 mars 2019

Expérimentations innovantes en santé GECOPLAIES : un projet porté par la région Océan Indien, validé au niveau national

Le projet nommé GECOPLAIES, déposé par la région Océan Indien pour expérimenter de nouvelles modalités de prise en charge des patients atteints de plaies chroniques et/ ou complexes a reçu un avis favorable par le comité technique national pour l'innovation en santé.

— GECOPLAIES, projet intégré au dispositif de l'Article 51

Pour « transformer l'offre de santé, améliorer la pertinence et la qualité des prises en charge », la loi de financement de la sécurité sociale de 2018 a introduit un dispositif (dénommé « **article 51** ») permettant aux acteurs de santé de déroger aux règles de droit commun, en expérimentant de nouvelles organisations et modèles de financement.

Plus de 400 projets de toutes régions ont été déposés dans le cadre de ce dispositif.

La région Océan Indien, s'est engagée dans cette réflexion et cette dynamique de l'innovation, en invitant l'ensemble des partenaires de santé du territoire à y contribuer. Le projet GECOPLAIES (*Groupement d'Exercice Coordinné Plaies*) déposé en fin d'année 2018, a été sélectionné au niveau national par le comité technique de l'innovation. Ce comité est composé de représentants de l'assurance maladie, des directions d'administration centrale, du secrétariat général du ministère, de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), de la Direction Générale de la Santé (DGS), des Agences Régionales de Santé (ARS).

A ce stade, GECOPLAIES fait partie des **6 projets régionaux validés** ou en voie de l'être, au niveau national en ce début d'année 2019.

L'association GECOPLAIES, porteur du projet, créée en août 2015, est composée de membres issus des URPS infirmiers et médecins, auxquels s'ajoutent tous les professionnels de santé utilisateurs du dispositif (infirmiers, médecins, pharmaciens, podologues) qui deviennent membres actifs.

L'application numérique s'appuie sur la plateforme territoriale du GCS TESIS /OIS.

— Quelles innovations apportées par GECOPLAIES ?

GECOPLAIES propose un parcours de soins coordonné pour la prise en charge des plaies chroniques et/ou complexes, utilisant une application numérique mobile qui permet aux professionnels de santé du premier recours de suivre un patient et d'en référer à des experts par télé-expertise sans déplacer le patient.

Les objectifs visés par ce dispositif sont :

- **Optimiser le parcours de soins**, en constituant une communauté de professionnels et en veillant à sa coordination.
- **Garantir une prise en charge précoce de la plaie, à domicile, par des professionnels de proximité et bénéficier d'un avis spécialisé sécurisé et adapté dans des délais courts.**
- **Réduire les dépenses de santé**, par l'évitement du retard diagnostic et une limitation de l'errance thérapeutique.

La structuration pluri professionnelle « ville-hôpital » des soins ambulatoires et hospitaliers répond à la nécessité d'une coordination fiable et efficace de l'ensemble des intervenants.

L'utilisation d'un outil numérique téléchargeable, interopérable avec la plateforme territoriale sécurisée permettant le partage du dossier- patient entre l'ensemble des professionnels des 1er, 2ème et 3ème recours, est un atout majeur du projet.

Au-delà de l'organisation de la prise en charge, l'innovation porte également sur le mode de financement du dispositif, passant à la **rémunération au forfait** et non plus à l'acte.

L'ambition du projet est d'inclure **2 500 patients en 5 ans, à compter d'avril 2019.**

Les bénéfices attendus se mesureront en termes :

- d'amélioration de la qualité de vie
- de diminution des temps de cicatrisation
- de diminution des consultations et des hospitalisations au niveau du 3ème recours
- de diminution des prises en charge en urgence
- de réduction du taux d'amputation pour les plaies des pieds diabétiques.